



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 15248

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la situation des mères d'enfants handicapés qui ont dû interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant s'agissant de leurs droits à retraite. Un décret devait être pris en Conseil d'État avant la fin de l'année 2009, fixant les règles de coordination applicables à l'ensemble des régimes de retraite concernés pour prendre en compte leur situation. Il souhaiterait connaître la date prévue pour la publication de ces décrets.

Texte de la réponse

Le décret n° 2011-601 du 27 mai 2011, relatif aux majorations de durée d'assurance pour enfants des assurés sociaux du régime général, du régime agricole et des régimes de retraite des artisans, commerçants, professions libérales, avocats et ministres des cultes et membres des congrégations et collectivités religieuses, définit les règles de compétence entre régimes pour l'attribution de la majoration de durée d'assurance pour enfant handicapé. Ainsi, pour les assurés ayant élevé un enfant handicapé, qui ont été affiliés successivement, alternativement ou simultanément à deux ou plusieurs régimes spéciaux ainsi que, le cas échéant, au régime général de la sécurité sociale, la majoration de durée d'assurance est accordée par le régime spécial auquel l'intéressé a été affilié en dernier lieu, et, en cas d'affiliations simultanées, par le régime spécial susceptible d'attribuer la pension la plus élevée. A la suite de la remise du rapport de Yannick MOREAU au Premier Ministre le 14 juin 2013, une phase de concertation avec les partenaires sociaux est en cours. Elle porte notamment sur les instruments mobilisés pour atteindre l'objectif d'équité, qui constitue l'un des enjeux de notre système de retraite par répartition.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15248

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 141

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7877